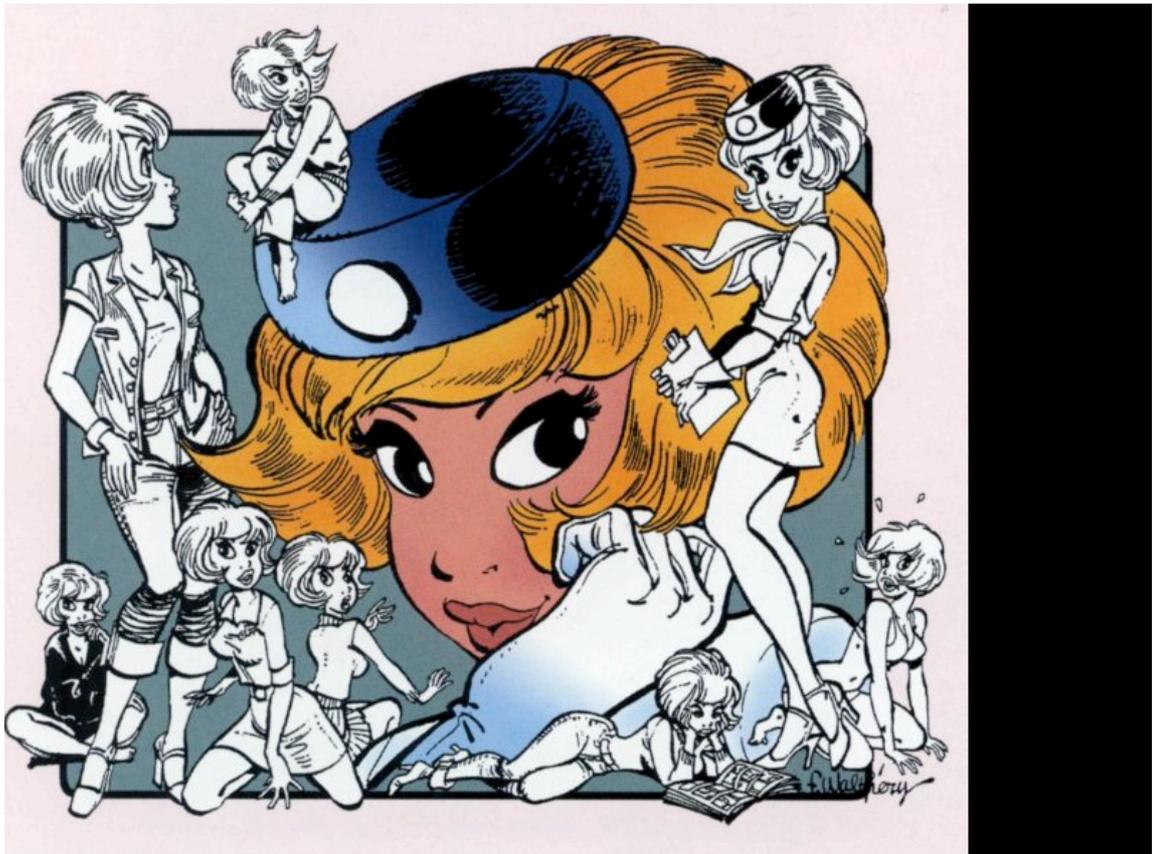


BS :

à tous PNC AIRLINAIR

MAIS, QUI SONT-ELLES ?



SABRINALALLEMAND :(DP suppléante ,CE titulaire)

Depuis 11 ans au sein d'AIRLINAIR , j'ai décidé de m'investir afin de défendre les droits des PNC mais aussi et surtout faire évoluer les conditions de travail .Comptant sur notre expérience, l'homogénéité de toute l'équipe et votre soutien , nous ne pourrons qu'aboutir dans nos revendications . Le but est défendre notre profession .VOTEZ SNPNC

KARINE NEVEU (Titulaire CE)

PNC depuis maintenant 5 ans au sein d'Airlinair, j'ai décidé de poursuivre mon investissement au sein de l'équipe afin de faire respecter notre convention. Mon engagement à toujours été à la hauteur de ma détermination qui est de défendre les intérêts de notre population PNC .Votez SNPNC

PAULINE POLONCEAU (DP Titulaire,CE Suppleante)

Voilà 3 ans que je suis PNC puis Responsable de cabine au sein d'Airlinair , je souhaite me présenter à vos suffrages afin de préserver nos acquis et nos conditions de

travail. Mon investissement personnel reflète ma volonté d'améliorer nos conditions de travail. Rejoignez nous VOTEZ SNPNC

VANESSA BELLESSORT (DP Suppléante)

PNC puis Responsable de Cabine , je souhaite mettre ma volonté et mes convictions en avant afin de défendre au mieux les intérêts du PNC. Avec l'aide du SNPNC PRENONS NOTRE AVENIR EN MAIN .VOTEZ SNPNC

HASNA DALAME (DP Suppléante)

PNC depuis 2001, je souhaite m'engager au sein de l'équipe .Je souhaite faire respecter nos acquis et faire évoluer les mentalités dans le but d'améliorer nos conditions de travail actuelles et à venir.

MYRIAM BORDES(CE Suppléante)

PNC depuis 2005, je fais déjà parti de l'équipe, je souhaite poursuivre mon travail pour mieux vous représenter et pour porter la parole du PNC jusqu'à la Direction ; Ne l'oubliez pas c'est le moment d'exprimer vos voix et votre soutien par un vote massif .VOTEZ

Vous êtes nombreux à vous interroger sur l'importance d'avoir un syndicat représentant le PNC au sein de notre Entreprise.

Certains se demandent à quoi sert un syndicat ? D'autres se questionnent sur le rôle des Délégués du Personnel et sur les prérogatives des Représentants Syndicaux ?

Soucieux de répondre à toutes ces interrogations, nous avons décidé de rédiger ce bulletin spécialement pour vous. Nous souhaitons ainsi répondre à toutes vos questions, d'abord pour alimenter votre réflexion et qui sait, vous donner envie de participer.....

ETRE DELEGUE, C'EST DEFENDRE TOUS LES PNC
--

- être délégué c'est prendre en charge toutes les réclamations individuelles et collectives relatives aux salaires, conditions de travail, protection sociale, hygiène et sécurité.
- être délégué c'est veiller à l'application des règles de travail de nos accords, des lois et règlements du Code du Travail et de tous les textes qui nous régissent, portés dans le Code de l'Aviation Civile et l'EU-OPS.
- Les délégués du Personnel sont habilités à saisir l'inspection du Travail de toutes plaintes et observations du PNC

Or, pour élaborer une Convention d'entreprise, conclure des accords, et ensuite défendre et surveiller leur bonne application <u>il faut un syndicat</u>.
--

Le SNPNC est un syndicat national composé uniquement de délégués PNC, représentants de toutes les compagnies françaises telles que AIR AUSTRAL, AIR FRANCE, AIRLINAIR, AIR MEDITERRANEE, BRITAIR, CORSAIR, CORSE MEDITERRANEE, REGIONAL, EUROPE AIRPOST, XL AIRWAYS, AIGLE AZUR, TRANSAVIA.COM etc.

Voici les principales missions de vos délégués du Personnel et de vos Représentants Syndicaux :

- ✚ Parce qu'ils travaillent avec vous, les Délégués du Personnel connaissent vos attentes. Ils peuvent réagir à tout problème posé et le résoudre selon les moyens disponibles mais toujours avec le même objectif : **vous défendre**.
Le Délégué du Personnel intervient alors comme votre « porte parole ».
- ✚ La mission des Délégués au Comité d'Entreprise, outre la gestion des œuvres sociales (loisirs, vacances, prêts divers), est considérable dans le domaine économique, financier et professionnel, puisque la Direction doit informer les élus du CE de façon périodique ou ponctuelle sur :
la situation financière, les investissements, les mesures pouvant avoir des conséquences sur les effectifs ou les conditions de travail, sur le nombre et la nature des contrats de travail, etc...
- ✚ Outil indispensable du syndicat, le **CHSCT** a été mis en place par la législation afin de garantir la santé des travailleurs (définition de la santé d'après l'OMS : c'est l'intégrité physique, morale, psychologique des individus). Il dispose à ce titre d'un droit d'alerte.
La mission des Délégués au CHSCT est de veiller au respect des textes portant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.
Le CHSCT a pour rôle également de veiller à la prévention des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés.

Pour atteindre ses objectifs, le SNPNC dispose de tous les moyens autorisés par la législation en vigueur et notamment des droits, tels que :

- organiser des réunions syndicales,
- négocier et signer des accords avec les employeurs,

- ester en justice, soit en demande soit en défense devant toute juridiction.

**Le SNPNC tient son Service Juridique à la disposition des adhérents -
gratuitement- pour les guider dans les actions à entreprendre pour faire respecter
leurs droits.**

**La lecture de ce bulletin vous permettra de mieux apprécier
l'importance d'être bien représenté dans votre entreprise.**

**Ce qui est acquis aujourd'hui peut être remis en cause demain.
Fort de ses adhérents, le SNPNC peut défendre et garantir l'avenir
de notre profession PNC.**

**Beaucoup de jeunes PNC viennent adhérer au SNPNC,
vous aussi, rejoignez-nous !**